

Conseil Municipal

Compte rendu du conseil municipal du mardi 16 décembre 2025

En ce jeudi 16 décembre 2025 à 20h00, le conseil municipal de CHANDOLAS se réunit dans la salle du conseil de la commune.

Présents : Alexandra AMIEL, Sylvie AYGLON, Éric BALMES, Olivier BLOT, Mathias DALZON, Michel DAYRE, Loïc DUCROS, André FORGET, Jean-François THIBON, Valentin THIBON.

Absents excusés : Véronique BONNAURE, Maxence BOYER, Stéphanie DELEUZE, Éric GARREL, Julien MAGNIN.

Pouvoirs : Véronique BONNAURE à Loïc DUCROS, Maxence BOYER à Alexandra AMIEL, Stéphanie DELEUZE à Sylvie AYGLON.

Secrétaire de séance : DUCROS Loïc.

Approbation du compte-rendu du précédent conseil

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

1. Actualité des syndicats

- SICTOBA : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers,
- Territoire d'énergie 07 (SDE) : point sur les travaux au quartier « bel air » (renforcement réseau électricité + réseau fibre programmé 2^{ème} quinzaine de janvier 2026)
- SPL Cévennes d'Ardèche (Office de Tourisme Beaume-Drobie et Pays Des Vans) : soirée Partenaires à Chandolas avec présentation du Memento tourisme
- SEBA : présentation du bilan d'activité.

2. Finances - Décision modificative

Vote de la décision modificative n°2.

Délibération n° 251216-01 :

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

3. Demande de subvention (bâtiment du Verdal)

Le maire rappelle que la commune a demandé l'inscription du projet de rénovation du bâtiment du Verdal au CRTE (contrat de relance et de transition écologique).

Un plan de financement pour ce projet est présenté au conseil municipal pour des travaux indispensables. Celui-ci est basé sur les devis fournis précédemment avec une estimation initiale du coût des travaux à 199 200 € HT.

Un audit énergétique est en cours et complètera le dossier.

Le maire propose au conseil municipal de solliciter des subventions auprès de l'Etat, le département et la région suivant le plan de financement présenté.

Délibération n° 251216-02:

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

4. Protection sociale complémentaire des agents (mutuelle et prévoyance)

Les collectivités locales devront désormais participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents dans le domaine :

- De la prévoyance – garantie maintien de salaire / invalidité - pour un minimum de 7€ bruts / mois / agent ;
- De la santé – mutuelle santé – pour un minimum de 15€ bruts / mois / agent.

Il est nécessaire de solliciter l'avis du CST (Comité Social Territorial) sur ce sujet.

Il est proposé au conseil municipal de consulter le CST (Comité Social Territorial) pour instaurer les participations suivantes de la commune :

- Pour la prévoyance – garantie maintien de salaire / invalidité à hauteur de **10 € bruts / mois / agent** ;
- Pour la santé – mutuelle santé – à hauteur de **20 € bruts / mois / agent**.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

5. Modification du temps de travail d'un emploi (secrétaire de mairie)

La secrétaire de mairie a demandé la réduction de son temps de travail sur la commune de CHANDOLAS pour lui permettre de travailler en complément sur une autre commune.

Préalablement consulté sur la nouvelle organisation du temps de travail de cet agent, le CST (Comité Social Territorial) a émis un avis favorable le 11/12/2025.

Le maire propose au conseil une nouvelle organisation du secrétariat et la mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune.

Délibération n° 251216-03:

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

6. Convention ENEDIS PV du Verdal

Le maire présente la convention avec ENEDIS pour le raccordement des panneaux photovoltaïques au Verdal.

Délibération n° 251216-04:

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

7. Convention pour la constitution d'un groupement de commandes afin d'assurer l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage.

La transition énergétique et la hausse durable des prix de l'énergie incitent les collectivités à réduire leurs consommations.

Le décret de 2019 impose aux bâtiments publics tertiaires une baisse progressive des consommations énergétiques jusqu'à 60 % d'ici 2050.

Le regroupement des acheteurs publics permet de mieux maîtriser l'énergie et de renforcer la politique environnementale.

Le SDE07 a déjà mis en place un groupement d'achat de gaz naturel pour optimiser les coûts et les procédures.

Il propose désormais d'accompagner les collectivités dans l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage.

A ce stade, après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas voter de délibération pour souscrire à la convention pour la constitution d'un groupement de commandes afin d'assurer l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage.

8. Modification des statuts du SEBA – VALLON PONT D'ARC – Débit souscrit

Le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche a approuvé une modification de ses statuts concernant le service « production » pour la commune de Vallon-Pont-d'Arc.

Cette modification des statuts est présentée au Conseil Municipal pour approbation.

Délibération n°251216-05 :

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

9. Motion pour l'inscription dans la Constitution des articles 1er et 2 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État

Une motion est proposée par la Fédération des Œuvres Laïques pour l'inscription dans la Constitution des articles 1er et 2 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à la majorité de procéder au vote d'une délibération pour cette motion.

Le maire propose donc au Conseil Municipal le vote de la motion.

Délibération n° 251216-06: approbation de la motion : CONTRE (0 voix), ABSTENTION (3 voix), FAVORABLE (10 voix) ;

LE CONSEIL DECIDE, A LA MAJORITE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS, D'APPROUVER LA MOTION.

10. Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Une motion est proposée par l'AMF pour affirmer l'importance de la liberté locale pour une démocratie efficace et des communes capables d'agir.

La commune soutient les principes défendus par l'AMF : libre administration, autonomie financière et subsidiarité. Elle s'oppose à toute recentralisation et à l'alourdissement des normes qui freinent les projets locaux. La motion demande un renforcement du pouvoir réglementaire local et un moratoire sur les nouvelles contraintes. Enfin, elle appelle l'État à garantir des moyens financiers suffisants dans le budget 2026 pour les collectivités.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à la majorité de procéder au vote d'une délibération pour cette motion.

Le maire propose donc à l'assemblée d'approuver la motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

Délibération n°251216-07: approbation de la motion :

LE CONSEIL DECIDE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS, D'APPROUVER LA MOTION.

11. Salle du Verdal - Demande de mise à disposition

L'association « L'Art d'en Faire » (école de cirque de Joyeuse) sollicite la commune de CHANDOLAS pour le prêt de la Salle des Fêtes du Verdal pour la date du 16 mai 2026 à CHANDOLAS.

APRES DISCUSSION, LE CONSEIL EST FAVORABLE A CE PRÊT

12. Point divers :

- Affaires sociales : Point sur les différentes demandes reçues en mairie ;
- Affaires scolaires : Les enfants du RPI du Chassezac ont effectué une semaine à la piscine « La Perle D'eau » à LABLACHERE.

Fin de séance 22h30